



Comparateur des prix des centres de contrôle technique automobile : c'est parti !

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 15/10/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 15/10/2020

Sources :

- [Communiqué de presse du Ministère de l'Economie du 8 octobre 2020, n° 260](#)

Les gestionnaires des centres de contrôle technique devaient déclarer leurs tarifs à l'administration, au plus tard le 15 septembre 2020, pour que ceux-ci soient publiés sur un comparateur officiel des prix en ligne. Ce comparateur est désormais consultable...

Comparateur des prix des centres de contrôle technique automobile : un site Web consultable !

Depuis le 8 octobre 2020, le site Web www.prix-contrôle-technique.gouv.fr, permet aux clients de comparer les prix des prestations pratiquées par les centres de contrôle technique automobile, grâce à un outil de géolocalisation.

Les prix renseignés par les centres de contrôle technique concernent les visites et les contre-visites techniques des voitures particulières, de collection, camionnettes, 4X4 et camping-car, et sont classés par type d'énergie (essence, diesel, gaz, hybride et électrique).

Depuis 1992, les automobilistes ont l'obligation de soumettre leur voiture à un contrôle technique. Ce contrôle, qui est strictement encadré et ne peut pas être réalisé par n'importe quel professionnel, a pour objectif de garantir la sécurité des usagers de la route...

[Contrôle technique d'une voiture particulière : quelle est la réglementation ?](#)

[BANNIERE_DROITE]